



*Se retrouver, se souvenir, s'entraider*

**Amicale nationale des fusiliers marins  
et commandos**

## **Conseil d'administration**

Procès-verbal de la réunion du 27 mai 2017

Le Conseil d'administration (CA) de l'ANFMC s'est réuni le samedi 27 mai 2017, au village vacances La bayette , au Pradet 83220, sur convocation de son président, le capitaine de vaisseau ® Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ.

Le président ouvre la séance à 14h 45. Au nom du bureau national et des amicalistes, il salue les présidents de section et leurs accompagnants et les remercie de leur participation.

### **Participation**

		<b>Présents</b>	<b>Excusés ou absents</b>
<b>Bureau national</b>		Paul Henri DESGRÉES du LOÛ	
		Yves GUILMEAU	
		Richard LIS	
<b>Président de section</b>	Aquitaine	Gérard VAILLANT	
	Est	Claude GIBOULOT	
	Lorient	Philippe AUBRY	
	Paris	Jean Pierre MONMASSON	
	Toulon	Jean Charles VERAZZI	
<b>Membres invités</b>	Est	Jean Paul PILLOUD	
	Toulon	Patrick GUIOL	

## **ORDRE DU JOUR**

**1- PV du CA du 28 février 2017**: le PV est approuvé à l'unanimité.

## **2- Interventions des sections :**

- **AQUITAINE :**

**Cérémonies du 75<sup>ième</sup> anniversaire de l'opération Frankton, souscription d'une médaille anniversaire,**

Gérard VAILLANT rappelle que les cérémonies du 75<sup>ième</sup> anniversaire se dérouleront à Bordeaux, Montalivet, au Verdon, en référence à la note diffusée par l'association Frankton. Les britanniques seront représentés par une haute autorité de la famille royale. Suite à diverses correspondances adressées aux autorités françaises, en particulier à la force FUSCO, il a été demandé au président de bien vouloir intercéder auprès d'Alfusco pour que les fusiliers marins soient bien représentés. Il n'y a pas eu de réponse à ce jour.

Une médaille commémorative dessinée par Philippe LELAURAIN est mise en souscription.

- **EST:**

**Pas de question**

- **LORIENT:**

**Proposition de mise en place de plaques commémoratives rappelant la mémoire des fusiliers marins tombés en 1914, à St Denis 93 (institution de la Légion d'Honneur), à La Boissière 78.**

Jean René LONCLE a transmis à Philippe AUBRY une suggestion qui consiste à profiter du centenaire de la fin de la guerre de 14-18 (en 2018 donc) pour faire poser des plaques commémoratives:  
- sur un mur de l'école de la Légion d'Honneur où la brigade a été cantonnée pendant un temps (septembre 1914)  
- à La Boissière, dans les Yvelines, pour honorer les premiers morts pour la France de la Brigade le 20 septembre 1914.

Le président, après avoir entendu le Conseil d'administration, demeure très réservé sur la première idée et n'écarte pas la seconde.

- **PARIS :**

**Congrès 2018 :**

Jean-Pierre MONMASSON confirme les dates du congrès 2018 qui se déroulera les 21,22 et 23 septembre 2018. Les 21 et 22 septembre : congrès ANFMC à Laon (02). L'hébergement sera organisé au Center Parc « le Lac d'Ailette » (D19) près du Chemin des Dames. Le 23, nous nous retrouverons au monument de Laffaux, pour la cérémonie nationale d'hommage aux fusiliers marins de la Grande Guerre, cérémonie présidée par la FAMMAC (Monument FAMMAC).

- **TOULON :**

**Pas de question :**

## **3- Intervention du président national :**

Gerbe au monument des F.M à Dixmude :

Le président a été contacté par un vétéran belge de l'amicale proposant qu'en l'absence de représentant de l'ANFMC, la gerbe de l'Amicale soit déposée en notre nom au monument des F.M.. Le CA donne son accord. Le montant de la gerbe sera réparti entre chaque section.

## 60<sup>ième</sup> anniversaire de la création des commandos Marine :

A l'initiative du commando de MONTFORT, une commémoration doit avoir lieu en septembre. Aux dernières nouvelles (Ouireham), une cérémonie regroupant plusieurs anniversaires de créations des commandos devrait avoir lieu le vendredi 22 septembre 2017. Sera confirmé ultérieurement.

## Cérémonie du 6 juin à Ouistreham :

Le 5 juin, cérémonies suivant le programme adressé par e-mail. Le 6 juin, parcours traditionnel d'hommage aux stèles, dispersion des cendres de Paul CHOUTEAU en mer, suivie de la messe du souvenir puis de la cérémonie de remise des fourragères et bérets verts aux élèves de l'école des F.M en présence du CEMM et de son homologue britannique.

## 25<sup>ième</sup> anniversaire de la création du COS :

Le président est adhérent de l'association des anciens des opérations spéciales (AOS). Il nous informe que le 27 juin prochain auront lieu, aux Invalides, deux cérémonies d'hommage. A ce sujet nous n'avons encore reçu aucune communication.

## L'hommage aux harkis Marine à Largentière :

Suite à leur assemblée générale, le président des harkis nous informe que leur association n'est plus en mesure de nous recevoir dignement ni de commémorer l'anniversaire de leur retour en Métropole, **en juin**, compte tenu de leur âge et du nombre des adhérents en forte diminution. Les autorités, ALFUSCO, cabinet du CEMM, ANFMC ont été informées de cette situation. La date retenue sera celle de la commémoration nationale du 25 septembre. La Marine déléguera en principe un officier, un officier marinier, un QMM et l'ANFMC sera représentée par une délégation de la section de Toulon. Il convient de ne pas oublier nos anciens camarades.

## **4-Organisation et fonctionnement de l'amicale :**

Médaille et diplôme de fidélité : Le président propose de revoir le verso du diplôme de manière à être cohérent avec le texte du RI (art 14 et 6) sur l'attribution et l'ancienneté. Le texte du RI et le verso du diplôme sont corrigés et approuvés.

## **5- Intervention du trésorier :**

Richard LIS fait le point sur la situation de la trésorerie. Après avis de chacun, il est décidé de maintenir la quote-part versée à la caisse nationale pour l'année 2018 à 5 €.

## **6- questions diverses :**

Le conseil précise que l'insigne de blazer est l'insigne traditionnel actuel. En revanche sur les tee-shirts, il est apposé l'insigne bleu/vert nouvellement adopté.

### **Barrette « président honoraire »**

Philippe AUBRY propose au conseil qu'une barrette « PRESIDENT HONORAIRE » placée sur le ruban de la médaille de fidélité. Le conseil valide cette disposition pour les anciens présidents de l'ANFMC. L'article 14 du RI est modifié pour tenir compte de cette disposition.

### **Nota :**

Les articles 14 et 6 du RI annexés à ce PV.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres présents et clôt le conseil à 15h50.

Paris, le 16 juin 2017

Paul Henri DESGRÉES du LOÛ  
Président de l'ANFMC

Secrétaire national de l'ANFMC  
Rapporteur de la réunion

Signé Paul Henri DESGRÉES du LOÛ

Signé Yves GUILMEAU